

Catégorie : Utilisation Modérée Interruptible ($\leq 50'000$ kWh)

Applicable au commerce, artisanat, industrie et à tous les clients dont la consommation annuelle est inférieure ou égale à 50'000 kWh et possédant des fonctions de pilotage.

Conformément à la législation en vigueur, tous les tarifs d'électricité sont remis à l'EiCom (Commission fédérale de l'électricité).

Tarif du réseau (acheminement de l'électricité) - hors TVA applicable (8.1%)					
	Tarif ct/kWh (HT)	Abonnement CHF/mois (HT)	Mesure CHF/mois (HT)	Coûts solidaires (ct/kWh)	Coûts de réserve (ct/kWh)
Simple Tarif	9.20*	0.00	7.78	0.05	0.41

* Ces prix comprennent le montant de 0.27 ct/kWh correspondant aux prestations de services-système facturées par Swissgrid. Celles-ci visent à assurer la stabilité et le bon fonctionnement du réseau électrique au niveau suisse.

Les Services industriels de Nyon peuvent faire installer un compteur d'énergie réactive. Dans ce cas, l'abonné a droit à un contingent d'énergie réactive (kilovolts-ampères réactifs heures) égal à 50% de la consommation d'énergie active (kilowattheure). Si la consommation d'énergie réactive est supérieure au contingent ci-dessus, l'excédent est facturé à **2.60 ct (hors taxes)**, soit **2.81 ct (TVA incluse)** le kilovolt-ampère réactif heure.

Ce tarif s'applique aux installations de chauffage ou/et chauffe-eau qui historiquement étaient séparés des installations domestiques par un compteur distinct. Il ne peut s'appliquer aux installations situées à l'aval d'un seul compteur pour l'ensemble de l'installation.

Les taxes fédérales, cantonales et communales ne sont pas comprises dans ces prix. Le détail est à disposition au verso de ce document.

Applicable dès le 1er janvier 2026.
 Tarif adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 juillet 2025.
 Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

N'hésitez pas à visiter notre site www.sinyon.ch